

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4337

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Approbation du rapport des mandataires - SPL Lyon Confluence - Exercice 2012

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Lung

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagorne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Palleja, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4337**

commission principale : urbanisme

objet : **Approbation du rapport des mandataires - SPL Lyon Confluence - Exercice 2012**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-3364 du conseil du 12 novembre 2012 et suite aux décisions de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale extraordinaire en date du 6 décembre 2012, la Société publique locale d'aménagement (SPLA) Lyon Confluence a procédé à sa modification en société publique locale (SPL). Son objet social initial, relatif à la réalisation des actions et des opérations d'aménagement du site de Lyon-Confluence, s'est ainsi enrichi de compétences en matière notamment de gestion dans le domaine des énergies renouvelables et de parcs de stationnement mutualisés situés dans son périmètre.

L'article L 1524-5 alinéa 14° du code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance des sociétés d'économie mixte (SEM), ainsi que des sociétés publiques locales (SPL).

Le document présenté au Conseil de communauté comprend le rapport de gestion, ainsi que le rapport d'activité des mandataires concernant l'année 2012.

Au titre de cet exercice, les représentants de la Communauté urbaine de Lyon au sein du conseil d'administration de la SPL étaient messieurs Gérard Collomb, Jacky Darne, Louis Lévêque, Patrick Bouju, Alain Giordano, Roland Crimier, Denis Brolquier, Guy Barret, Roland Bernard et Yvon Deschamps.

Pour pouvoir apprécier les résultats de l'année 2012, il paraît utile de les présenter dans un contexte rétrospectif, portant sur 3 exercices :

	2010 (en k€)	2011 (en k€)	2012 (en k€)	Tendance 2011-2012
Capital social	1 829			
Participation publique	100 %			
<i>dont Communauté urbaine</i>	89,25 %			
Produits société	2 291	2 526	2 693	↗
Charges société	2 148	2 394	2 653	↗
<i>dont impôt sur les sociétés (IS)</i>	0	0	13	↗
Résultat net	142,5	132	26	↘
Capitaux propres	1 996	2 129	2 154	↗

Dans le cas d'une société d'aménagement, les rubriques "produits et charges société" correspondent au seul fonctionnement de la société. Elles n'apparaissent pas en lecture directe dans les comptes annuels. A noter, aussi bien pour les produits (2 693 k€) que pour les charges (2 653 k€) de la société, que celles-ci sont en hausse (respectivement de + 6,5 % et de + 10 %).

L'exercice 2012 se clôt sur un excédent, à l'équilibre de 26 k€, en net recul par rapport à l'exercice précédent (132 k€ en 2011).

Ce résultat résulte d'un réalisé en baisse par rapport aux recettes d'exploitation prévisionnelles prévues sur les concessions 1 et 2 (- 216 k€) sur l'opération Concerto (- 10 k€), ainsi que sur l'opération NEDO (- 27 k€). En parallèle, les charges de fonctionnement augmentent fortement de plus de 20 %, notamment sur les postes de sous-traitance (223 k€ contre 101 k€ en 2011) et de personnel (+ 7%, avec un nouveau recrutement courant 2012 et des charges supplémentaires liées au paiement sur l'ensemble de l'année de 2 personnes recrutées en 2011).

Sur le plan du bilan d'aménagement, les dépenses réalisées cumulées pour les concessions 1 et 2 s'établissent à 29 M€, soit respectivement :

- 195 k€ pour la concession 1 avec l'ajout des portions Rives de Saône, la reprise de l'estacade et la modification du PEP,
- et 29 M€ pour la concession 2.

Les recettes cumulées réalisées sur l'ensemble des deux concessions s'élèvent à 24 M€ qui se répartissent entre :

- 210 k€ pour la concession 1,
- 24 M€ pour la concession 2.

Les recettes reposent principalement sur la participation de la Communauté urbaine et les emprunts mobilisés depuis 2006 (avec un solde restant à rembourser de 18 M€, garanti pour 14 M€ à 80% par la Communauté urbaine). L'excédent de fonds de roulement constaté au bilan et l'absence d'immobilisations assurent une trésorerie globale positive à la société (2,2 M€ au 31 décembre 2012) qui est intégralement placée.

La mise en œuvre de l'opération a été marquée en 2012 par :

Sur la Concession 1, côté Saône (ZAC 1 et Rives de Saône) :

- maîtrise de 100% du foncier réalisé en ZAC 1,
- préparation des remises d'ouvrages d'espaces publics,
- effort soutenu de commercialisation au rythme de 30 à 40 000 mètres carrés de surface de plancher par an (90% de commercialisations réalisées),
- ouverture du centre commercial portant à 300 000 mètres carrés le nombre de mètres carrés livrés sur les 400 000 mètres carrés au total que comprend cette opération,
- poursuite de la commercialisation des lots D et J,
- préparation du dossier d'étude d'impact sur les Rives de Saône retardé (négociations avec Voies navigables de France (VNF) propriétaire des quais),
- attribution du marché de travaux de l'estacade.

Sur la Concession 2, côté Rhône (ZAC 2 et Perrache Sainte Blandine) :

- adoption par la Communauté urbaine du nouveau plan local d'urbanisme (PLU) qui s'appliquera à la concession 2 et régularisation de la convention de concession au travers de l'avenant n° 1,
- désignation de la maîtrise d'œuvre des espaces publics et des parkings mutualisés,
- consultation pour la désignation d'un promoteur en charge de réaliser un programme mixte de 27 000 mètres carrés SDP.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Prend acte du rapport établi sur l'activité de la Société publique locale (SPL) Lyon Confluence au titre de l'exercice 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.